

PISTE D'ÉDUCATION ROUTIÈRE

MODULE PASSAGER

OBJECTIFS :

- ☛ COMPRENDRE L'UTILITÉ DE LA CEINTURE DE SÉCURITÉ
- ☛ SAVOIR SE COMPORTEUR EN TANT QUE PASSAGER

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">☛ LA CEINTURE DE SÉCURITÉ● Réglementation● Sanction● Comment la mettre● Son rôle | <ul style="list-style-type: none">☛ LE PASSAGER● Les sièges adaptés● Réglementation● Sanction● Charte du passager |
|--|---|

ORGANISATION DE LA SÉANCE

DE 0 À 10 MINUTES :

- ☛ ÉCHANGE VERBAL SUR LA CEINTURE DE SÉCURITÉ
 - SON RÔLE
 - SON EFFICACITÉ
 - SA CONCEPTION
 - COMMENT BIEN LA METTRE
 - LA RÉGLEMENTATION ET LES SANCTIONS

- ☛ SYNTHÈSE

DE 10 À 20 MINUTES :

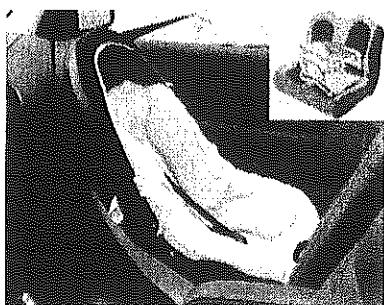
- ☛ EN SOUS-GROUPES, LES ENFANTS ÉLABORENT PAR ÉCRIT LA CHARTE DU PASSAGER
 - CONSIGNE : « ÉLABORER LA CHARTE DU BON PASSAGER DE VOITURE / DE BUS »
 - 2 SOUS-GROUPES POUR LE PASSAGER VOITURE / 2 SOUS-GROUPES POUR LE PASSAGER BUS

DE 20 À 30 MINUTES :

- ☛ SYNTHÈSE DES DEUX CHARTES
- ☛ LES DEUX SYNTHÈSES SONT ÉCRITES SUR UNE FEUILLE DE PAPER-BOARD QUE LES ENFANTS RAMÈNERONT EN CLASSE

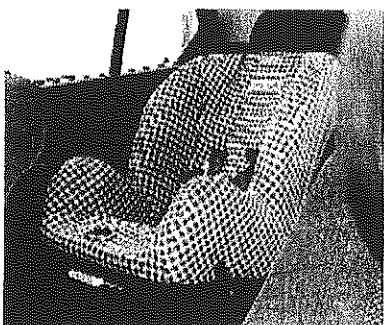
LES SIÈGES ENFANT

De 0 à 9 mois (- de 9 kg)



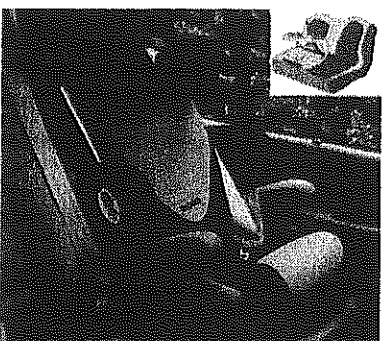
- lit avec filet ou bandeau de maintien ;
- porte-bébé dos vers l'avant du véhicule.

De 9 mois à 4 ans (de 9 à 18 kg)



- siège auto homologué ;
- Ne pas mettre le siège dos à la route côté passager si la voiture est équipée d'un air-bag (sac gonflable).

De 4 à 10 ans (+ de 15 kg)



- siège rehausseur à l'arrière avec harnais ou ceinture.

De même, le conducteur doit s'assurer que tout enfant de moins de 10 ans est retenu par un système homologué de retenue pour enfant adapté à sa taille et à son poids. Toutefois, l'utilisation d'un système homologué de retenue pour enfant n'est pas obligatoire :

Pour tout enfant dont la taille est adaptée au port de la ceinture de sécurité ;

Pour tout enfant muni d'un certificat médical d'exemption ;

Pour tout enfant transporté dans un taxi, dans un véhicule de remise ou tout autre véhicule affecté au transport public routier de personnes, ou dans un véhicule de transport en commun.

Utiliser un siège enfant est :

Une question de sécurité.

Lors d'un choc frontal à 50 km/h, un enfant non attaché est catapulté vers l'avant comme un projectile et devient aussi lourd qu'un éléphant (son poids est multiplié par 20 !)

Tenir l'enfant dans ses bras ou l'attacher avec sa ceinture ne le protège pas en cas d'accident; il est donc indispensable de l'attacher convenablement. Cependant l'utilisation seule de la ceinture ne suffit pas : celle-ci est prévue pour la morphologie d'un adulte et pourrait le blesser gravement en cas de collision ou d'un freinage brusque.

Une question de confort

La voiture doit répondre aux besoins de tous les enfants et adultes. Mais les sièges sont adaptés à ces derniers. L'enfant n'est donc pas à son aise.

Et une obligation légale

En Europe, les enfants de moins de 36 kg et d'une taille inférieure à 1,35 m (soit entre 0 et 10 ans) doivent être attachés sur un dispositif homologué et adapté à leur poids et à leur taille.

Toutefois, si sa taille le permet (plus de 1,35 m), un enfant peut être attaché directement par la ceinture de sécurité.

Par ailleurs, un enfant de moins de 10 ans n'est pas autorisé à s'asseoir à l'avant de la voiture sauf : s'il est installé dans un siège dos à la route et à moins d'un an

si le véhicule ne comporte pas de sièges arrière, où si ceux-ci sont momentanément inutilisables si les places arrière sont déjà occupées par des enfants de moins de 10 ans.

En cas de non respect des règles d'utilisation des dispositifs de sécurité, le conducteur est pénalement responsable et passible d'une amende.

Le saviez-vous ?

Chaque année, 60 000 enfants sont blessés, et 750 tués à bord de voiture sur les routes de l'Europe des 15.

Si tous les enfants étaient attachés, 80 vies seraient sauvées chaque année en France.

Source : LAB (Laboratoire d'Accidentologie, de Biomécanique et d'Études du Comportement Humain).

L'enfant passager d'automobile

Encore plus de sécurité...

Grâce aux progrès de la recherche en sécurité passive ou secondaire, les voitures sont de plus en plus sûres. La protection des passagers en cas de choc résulte de trois composantes indissociables : des zones de carrosserie déformables qui absorbent les chocs, un habitacle rigide qui préserve un espace de « survie » et des dispositifs de retenue qui maintiennent correctement les passagers.

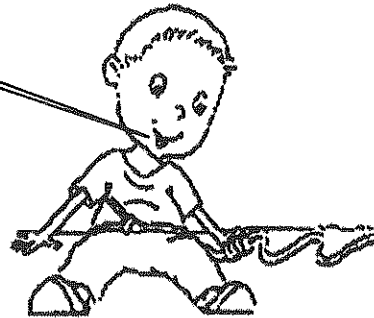
Que se passe-t-il en cas d'accident ?

Les effets des chocs violents ont pu être évalués lors de tests expérimentaux sur des mannequins. Ils montrent comment, en cas de choc, le corps du passager subit une violente décélération. Dans le cas d'un choc frontal, qui représente 63 % des accidents, le passager non retenu continue à se déplacer à l'intérieur du véhicule à la vitesse à laquelle roulait la voiture au moment de l'impact. Ainsi, en cas de choc à 50 km/h, le corps de l'adulte, sous l'effet de la force qui le projette en avant, peut peser jusqu'à 3 tonnes.

Qu'arrive-t-il à un enfant non attaché ?

Si la voiture roule à 60 km/h au moment du choc, un enfant qui pèse 10 kg sera catapulté contre la structure du véhicule avec une violence correspondant à une chute du 4^e étage d'un immeuble.

**JE SUIS ATTACHÉ
AVEC UN ÉLASTIQUE ;
SI JE SUIS ÉJECTÉ, JE REVIENS
AUTOMATIQUEMENT !**



Deux risques majeurs : éjection et projection

Contrairement aux idées reçues, l'éjection ne protège pas mais multiplie par six le risque d'être tué. Quelle que soit la nature de la collision, l'éjection hors du véhicule et la protection contre les parties dures et les saillies de l'habitacle sont responsables des traumatismes les plus graves.

Une seule réponse : des dispositifs de retenue adaptés...

La ceinture de sécurité et les dispositifs de retenue pour enfants préviennent deux risques majeurs. Bien entendu, le passager est couplé au siège et bénéficie de la protection fournie par l'habitacle. Ces systèmes de sécurité sont conçus de manière à retenir sans blesser malgré les efforts subis par le corps lors d'un accident.

La ceinture de sécurité : un facteur décisif dans la réduction du nombre de tués...

L'analyse des accidents montre que le taux de mortalité est multiplié par trois chez les passagers non ceinturés. Depuis 20 ans, le port de la ceinture est progressivement devenu obligatoire pour tous les occupants du véhicule. Mais on estime encore que 1 500 vies supplémentaires pourraient être sauvées grâce à une utilisation plus systématique des différents dispositifs de retenue.

La ceinture de sécurité :

HISTOIRE DE LA CEINTURE DE SÉCURITÉ

1909 : Un inventeur anglais a imaginé un dispositif visant à retenir les occupants du véhicule sur leurs sièges au moyen de deux ressorts en guise de bretelles.

1910 : Les avions de l'U.S. Army sont équipés de harnais de sécurité.

1950 : C'est l'apparition dans les voitures des premiers montages en série de la ceinture.

1970 : Toutes les voitures neuves doivent être équipées de ceinture de sécurité aux places avant, à trois points d'ancrage.

1973 : Obligation de porter la ceinture à l'avant en rase campagne.

1975 : Obligation de porter la ceinture en agglomération, le jour.

1978 : La ceinture de sécurité est obligatoire dans tous les cas aux places avant.

1990 : Le port de la ceinture est obligatoire aux places arrières.

1992 : Obligation pour les enfants de moins de 10 ans d'utiliser des dispositifs de retenue homologués et adaptés :

● **De 0 à 9 mois (bébé de moins de 9 kg)** :

lit, nacelle ou porte-bébé «dos à la route».

● **De 9 mois à 3 ans (enfant de 9 à 18 kg)** : siège enveloppant, siège à harais ou siège «dos à la route»

● **De 3 à 10 ans (plus de 15 kg et jusqu'à 10 ans)** : un rehausseur en complément des ceintures de sécurité adulte ou bouclier ventral.

Le rôle de la ceinture de sécurité

Pour vraiment être en sécurité dans son véhicule, la ceinture doit être ajustée. Il faut absolument éviter certains dispositifs visant à détendre la ceinture. En effet, ils diminuent son efficacité, entraînant des risques de traumatismes en cas de choc.

Même pour un petit parcours, il faut mettre sa ceinture de sécurité, seule la ceinture de sécurité peut retenir le corps.

Les occupants d'une voiture qui sont éjectés au cours d'un accident sont beaucoup plus fréquemment victimes de blessures graves ou mortelles que ceux qui sont maintenus à l'intérieur du véhicule grâce à la ceinture.

TYPES DE CHOC	% DE CAS	CEINTURÉS (% DE TUÉS)	NON CEINTURÉS (% DE TUÉS)	RISQUE DE MORT DIVISÉPAR
FRONTAL	58	2.73	6.15	2.3
LATÉRAL	17	5.8	10.14	1.7
ARRIÈRE	13	1.01	2.19	2.1
RETOURNEMENT	11	1.91	9.48	5
AUTRES	1	26.67	35.3	1.3

CHARTRE DU PASSAGER

VOITURE

- j'attache ma ceinture de sécurité ;
- je ne touche pas aux poignées des portes ;
- je ne jette rien par les vitres ;
- je ne crie pas ;
- je ne donne pas des coups de pieds dans le siège devant moi ;
- je ne mets pas ma main ou mon bras dehors ;
- je monte et je descends toujours côté trottoir ;
- jusqu'à 10 ans, je m'assoies à l'arrière ;
- je ne pose pas d'objets lourds ou encombrants sur la plage arrière ;
- je ne gêne pas le conducteur.

BUS

- j'attends le bus à l'endroit prévu ;
- l'arrêt du bus n'est pas une aire de jeux ;
- j'attends l'arrêt complet du bus avant de m'en approcher ;
- je ne pousse pas les autres pour monter ;
- je mets correctement ma ceinture de sécurité ;
- je range mon sac sur le siège ;
- je ne crie pas ;
- je ne gêne pas le chauffeur ;
- je ne me lève pas à l'intérieur du bus ;
- je ne lance pas d'objets ;
- j'attends l'arrêt complet avant de me lever ;
- je ne bouscule pas les autres pour descendre ;
- j'attends que le bus soit parti pour traverser la chaussée.

CES PRINCIPES GÉNÉRAUX NE CONSTITUENT EN AUCUN CAS UNE LISTE EXHAUSTIVE